

Image not found or type unknown



Bon de visite signé avec 2 agences

Par **vingtcent**, le **01/10/2009** à **15:51**

Bonjour,
J'ai visité une maison par l'intermédiaire d'une agence immobilière, qui à la suite de cette visite m'a fait signer un bon de visite.
Sans réponse de cette agence après 6 jours, j'ai de nouveau souhaité visiter cette même maison par l'intermédiaire d'une seconde agence, qui elle aussi m'a fait signer un bon de visite.
Je souhaite, maintenant me porter acquéreur de cette maison en signant un compromis de vente avec la seconde agence.
Légalement la première agence peut s'opposer à cette transaction?
Quels sont mes engagements vis à vis de cette première agence?
merci pour vos réponses